



ALLIANCE DES PRODUCTEURS FRANCOPHONES DU CANADA

*Notes de l'allocution de
M. Mark Chatel,
président de l'APFC*

Audiences publiques du CRTC, Avis 2008-11 – La radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias

Gatineau, le 17 février 2009

Seule la version prononcée fait foi.

Allocution
Audience publique du CRTC, le 17 février 2009
La radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias - Avis 2008-11

Mesdames et messieurs du Conseil,

Je suis Mark Chatel, président de l'Alliance des producteurs francophones du Canada. À ma droite se trouve Annabelle Cloutier. Elle assume la direction générale de notre association. Nous vous remercions de nous permettre de comparaître devant vous au sujet de la radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias. L'APFC tenait à faire entendre le point de vue des producteurs indépendants en milieu minoritaire et tient à souligner, qu'avec TFO, elle est le seul organisme pouvant donner ici une voix aux francophones hors-Québec.

Les producteurs indépendants membres de l'APFC ont un rôle de premier rang dans la création d'un contenu qui donne le reflet des communautés francophones en situation minoritaire à l'ensemble de la population canadienne. Notre industrie est en plein essor, stimule une économie locale, emploie une main d'œuvre qualifiée et contribue à notre tissu social, mais surtout, donne un sentiment de fierté et d'appartenance aux francophones de partout au pays.

Comme tous les autres producteurs indépendants canadiens, nos membres souhaitent investir davantage les nouveaux médias et y proposer du contenu original, en plus de celui déjà développé pour la télédiffusion, et pouvant se visionner en ligne. Cette nouvelle sphère exige un niveau d'investissement et de créativité supplémentaire à l'actuelle production conçue pour la télévision.

Nous souhaitons aujourd'hui mettre l'emphase sur certaines de nos recommandations et souligner notre appui à certaines propositions avancées par d'autres intervenants.

Tout d'abord, l'APFC recommande que le CRTC fasse une étude pour approfondir les enjeux et la place des francophones en milieu minoritaire dans les nouveaux médias. Nous constatons que les études qui ont été faites à la demande du CRTC jusqu'à présent n'ont pas présenté les particularités et les besoins de ce groupe. Ces données pourraient permettre au Conseil de mieux évaluer les mesures à prendre pour favoriser l'épanouissement de nos communautés à travers les plateformes néomédiatiques.

L'APFTQ, notre vis-à-vis au Québec, recommande d'ailleurs que le CRTC crée un Observatoire sur les nouveaux médias. Nous croyons que cette idée mérite votre attention et pourrait permettre d'étudier vaillamment l'évolution des nouveaux médias. Elle donnerait au Conseil les moyens d'agir en connaissance de cause dans ce monde qui change de plus en plus rapidement. En fait, cet observatoire pourrait être un des legs de ce vaste processus de consultation.

Bien entendu, nous souhaitons qu'à l'issue de ces audiences, le Conseil décidera de mettre fin aux ordonnances d'exemption adoptées en 1999 et 2007, et établira des balises encadrant la radiodiffusion par les nouveaux médias. À notre avis, et de l'avis de plusieurs intervenants qui comparaissent devant vous, c'est le moment de former un cadre politique et réglementaire face aux lois du marché, qui, à l'heure actuelle, portent l'ensemble des nouveaux médias à distribuer du contenu à très forte prédominance de langue anglaise et étrangère, où le contenu canadien est dilué et va en décroissant.

D'ailleurs, l'étude principale commandée par le CRTC « *Des canaux en évolution : la distribution parallèle de contenu télévisuel* », de Two Solitudes Consulting, confirme la place très mince du français dans les plateformes néomédiatiques. Or, si la langue française n'occupe qu'une mince partie de cet espace, imaginez l'infime place des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Mais surtout, les jeunes francophones de nos communautés, grands utilisateurs des nouveaux médias, ne sont-ils pas davantage exposés à l'assimilation, si peu de contenu de qualité en français leur est offert ? L'assimilation de ces jeunes est notre enjeu principal. Tous les moyens doivent être mis en place pour leur offrir un espace francophone sur Internet et sur les plateformes mobiles.

Nous recommandons donc que le CRTC exige des radiodiffuseurs, fournisseurs de services Internet et de services sans-fil, qu'ils distribuent de façon maximale un contenu audio, visuel et alphanumérique de langue française accessible sur les plateformes mobiles ou Internet, en ayant le souci d'assurer une meilleure place du contenu en provenance de nos communautés.

Nous avons ici l'opportunité, avec votre appui, d'aller au-delà des médias traditionnels qui ne favorisent pas toujours les contenus francophones en régions minoritaires, et ainsi devenir plus visibles et mieux connus auprès des tous les francophones et Canadiens. Le CRTC doit, au meilleur de ses capacités, assurer une meilleure offre de contenu professionnel en français dans les nouveaux médias, afin que cette langue s'y confirme comme une langue d'usage quotidien et de culture contemporaine.

En somme, le Conseil doit favoriser la présence de contenu canadien en ligne. Et pour nous, qui sommes issus des minorités linguistiques, nous croyons que le CRTC doit s'assurer que parmi ce contenu canadien se trouve une part de contenu provenant de nos communautés. Nos producteurs sont prêts à développer davantage de contenu original pour les plateformes médiatiques, pourvu qu'ils bénéficient de mesures positives.

Comme d'autres groupes l'ont mentionné dans leurs mémoires et le répèteront devant vous au cours de ces audiences, il faut une part d'investissement public. Les modèles d'affaires sont évolutifs et sans un apport du gouvernement, pour assurer que les Canadiens, en particuliers les francophones en milieu minoritaire, se retrouvent sur Internet, notre culture et notre épanouissement comme peuple seront fragilisés.

Nous sommes tout à fait en accord avec les intervenants qui recommandent que le CRTC prenne des mesures positives pour encourager la production indépendante de contenu médiatique, à l'aide de redevances versées par les fournisseurs de services Internet et de services sans-fil. Cette mesure serait le meilleur moyen d'assurer la production indépendante de contenu néomédiatique. Et, à l'image du Fonds canadien de télévision, nous croyons qu'une portion de ces investissements devrait être consacrée à la production indépendante de contenu original francophone hors-Québec.

Bien que des fonds existent actuellement pour appuyer la création de contenu pour les nouveaux médias, ils ne réunissent pas les sommes nécessaires à la création en masse de contenu multiplateforme. De plus, les projets admissibles sont actuellement liés à des licences de diffusion linéaire. Du côté de nos producteurs, très peu ont pu bénéficier de ces fonds, malgré les demandes déposées. Et les sommes qui ont été accordées étaient minimes. La création d'un fonds qui stimulerait la création de contenu original par les producteurs indépendants serait un excellent moyen d'augmenter un contenu canadien de qualité sur les plateformes mobiles et sur Internet. Nous souhaitons que le CRTC aille de l'avant avec cette recommandation avancée par plusieurs intervenants.

Pour conclure, nous tenons à rappeler que nous sommes ici la voix du million de francophones vivant en milieu minoritaire, qui représentent 15 % des gens ayant le français comme langue maternelle au Canada. En vertu de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Loi sur la radiodiffusion*, nous croyons fermement que le CRTC doit réglementer la radiodiffusion par les nouveaux médias et s'assurer que le contenu néomédiatique par et pour les minorités linguistiques y bénéficiera de mesures positives.

Nous vous remercions, Mesdames, Messieurs les conseillers, pour l'attention que vous portez à nos observations. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

- 30 -

Renseignements :

Annabelle Cloutier, directrice général / T 613.667.9551 / F 613.742.6592 / acloutier@apfc.info / www.apfc.info